

Dans les 24 heures, vous devez :

- ◆ Faire une déclaration d'accident du travail (AT).

Prévention pour votre entourage

Des mesures de prévention doivent être mises en place pendant 6 mois, durant lesquels vous ne devrez :

- ◆ ne pas faire de don de sang, de sperme, de tissus, ni d'organes ;
- ◆ ne pas prêter votre rasoir ni votre brosse à dents et ne pas emprunter ces objets aux autres ;
- ◆ adopter des comportements sexuels qui ne comportent pas de risques en utilisant un préservatif ;
- ◆ aviser votre partenaire sexuel de votre exposition possible au VIH ;
- ◆ interrompre l'allaitement si le médecin juge cette mesure nécessaire.

FLC

FONDATION LEONIE CHAPTAL

19 rue Jean Lurçat– Le Haut du Roy

95200 SARCELLES

☎ 01 39 90 58 45

Site Internet

www.fondationleoniechaptal.fr

Bibliographie:

Guide EFICATT « Exposition fortuite à un agent infectieux et conduite à tenir en milieu de travail », INRS, juin 2012

Recommandations H.A.S: Dépistage de l'infection VIH– modalité de réalisation des tests de dépistage, octobre 20018. 17 pages

Recommandations CSHPF: Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France relatif à la prévention de la transmission du VIH, VHC et VHC. Juin 2005.

CCLIN Paris Nord, Réseau AES, site Internet consulté le 20/12/2013, www.cclinparisnord.org

FONDATION LÉONIE CHAPTAL

ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG OU A UN AUTRE LIQUIDE BIOLOGIQUE POUVANT ETRE CONTAMINE

- ◆ Par le virus de l'hépatite B
- ◆ Par le virus de l'hépatite C
- ◆ Par le virus du sida



Vous avez été exposé accidentellement à du sang ou à un autre liquide biologique

Quel est le risque?

Il y a exposition à chaque fois qu'un professionnel, un étudiant en Soins Infirmiers, un élève aide-soignant ou auxiliaire de puériculture se pique avec une aiguille souillée, se coupe avec un instrument avec un instrument souillé, ou reçoit une éclaboussure sur une muqueuse ou à un endroit où la peau n'est pas intacte.

Le contact avec du sang et d'autres liquides biologiques du corps humain peut comporter un risque de contracter une des infections transmissibles par le sang causées par le virus de l'hépatite B (VHB), le virus de l'hépatite C (VHC) ou le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

Rappelons que la peau saine est une barrière efficace ; ainsi le contact du sang avec une peau saine ne constitue pas un risque.

Les risques de transmission

En cas d'exposition au sang et en l'absence de prophylaxie post exposition, le risque de contamination :

- ◆ pour l'hépatite B est compris entre 2 % et 40% ;
- ◆ pour l'hépatite C est compris entre 2% et 3 % ;
- ◆ pour le sida entre 0,3 % et 0,04% en cas de projection sur les muqueuses.



Quoi faire en cas d'exposition au sang ?

I M M E D I A T E M E N T

En cas de piqûre, blessure ou de contact sur une peau lésée

- ◆ ne pas faire saigner ;
- ◆ nettoyer la plaie à l'eau courante et au savon ;
- ◆ rincer abondamment ;
- ◆ désinfecter au moins pendant 5 minutes en immergeant la blessure dans du Dakin, ou de l'eau de Javel diluée à 2,6%, ou de l'alcool à 70, ou de la Bétadine dermique.

En cas de projection sur les muqueuses (yeux/bouche)

- ◆ Rincer abondamment au moins pendant 5mn avec de l'eau ou du sérum physiologique.

Puis,

- ◆ prévenir son responsable ;
- ◆ consulter un service d'urgences médicales qui décidera du suivi et du traitement éventuel.